



Union des Villes et  
Communes de  
Wallonie asbl  
Fédération des  
CPAS



Nos réf. : LV/ALV/SAX/cb/2022-100

Vos correspond. :

**Luc Vandormael**

081 24 06 51 - [federation.cpas@uvcw.be](mailto:federation.cpas@uvcw.be)

**Christine Mahy**

081 31 21 17 - [c.mahy@rwlp.be](mailto:c.mahy@rwlp.be)

Monsieur Elio Di Rupo,  
Ministre-Président du Gouvernement  
wallon

[Elio.dirupo@gov.wallonie.be](mailto:Elio.dirupo@gov.wallonie.be)

Annexe(s) : /

Namur, le 6 décembre 2022

Monsieur le Ministre Président,

**Objet : Appel à projets « Sortie de la pauvreté »**

Par le présent courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur des difficultés qui se posent à certains opérateurs dans la cadre de l'appel à projets « Sortie de la pauvreté ».

Cet appel a été lancé le 21 novembre 2022 et suscite les premières interrogations chez les opérateurs potentiels. Suite aux échanges que nous avons pu avoir en amont concernant l'appel à projet avec le cabinet et l'administration, nous avons bien compris que vous vouliez laisser aux opérateurs candidats un espace de choix large quant au domaine et à l'action à mener, pour autant que cette dernière concrétise d'une manière ou d'une autre une déclinaison d'une mesure du Plan au niveau local. Ce champ large est peu habituel et déconcerte certains opérateurs.

Ainsi, certaines informations contenues dans l'appel à projets leur apparaissent comme étant contradictoires avec le contenu du décret. A titre d'exemples, dans l'appel à projets on peut lire que pour être analysé par le jury de sélection, un dossier de candidature doit notamment et obligatoirement décliner localement une mesure du Plan wallon de sortie de la Pauvreté (qui doit être citée dans le formulaire de demande). Or, le décret énumère les initiatives qui peuvent donner lieu à des appels à projets. Dès lors, quand les opérateurs parcourent le plan pauvreté, pour certains il est difficile de faire la distinction entre les actions menées directement par le gouvernement et celles qui pourraient concerner les acteurs locaux. Ils expriment également des incompréhensions quant au fait de devoir choisir une mesure du plan alors que, dans le même temps, l'approche transversale et intersectorielle est mise en avant.

A ces exemples viennent se greffer les questions classiques liées à la mise en place d'un appel à projets.

Compte-tenu de ces éléments, nous craignons que l'appel ne décourage certains et manque éventuellement en partie sa cible.

Nous nous permettons donc de solliciter rapidement l'organisation d'un webinaire par l'entremise de votre administration pilote afin que ces éléments notamment puissent faire l'objet d'un éclairage et de précisions, et de répondre aux autres questions qui s'exprimeraient.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous pourrez réserver à notre demande.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre Président, nos sincères salutations.

Luc Vandormael,  
Président  
Fédération des CPAS  
Union des Villes et Communes de Wallonie

Christine Mahy,  
Secrétaire générale et politique  
Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté

*Ce courrier est également adressé au Secrétariat général du Service public de Wallonie*